



Reunion de travaille

Par **alivia.chtr**, le **24/10/2023** à **09:30**

Bonjour je suis vueilleuse de nuit

ma patronne fait toujours des réunion dans mes horaires de repos je dort la journée et je bosse la nuit!

est ce que je suis obligé d'y aller ?

Par **P.M.**, le **24/10/2023** à **10:28**

Bonjour,

L'employeur devrait respecter votre temps de repoe journalier qui est au minimum de 11 h...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel mais si vous n'allez pas à la réunion, il fudrait justifier votre absence pour éviter une sanction disciplinaire...